

Procuration pour l'utilisation des services en ligne Exploitant

proposés sur armorique.msa.fr à renvoyer à :
MSA d'Armorique 12 rue de Paimpont 22025 Saint-Brieuc Cedex 1

Si la personne/le cabinet comptable à qui vous donnez procuration possède un espace privé MSA, ne remplissez pas cet imprimé. La demande de procuration peut être réalisée directement depuis son service en ligne « Gérer mes procurations ».

Je soussigné(e) le mandant agissant en tant **qu'exploitant agricole** :

Mon nom :

Mon prénom :

Mon numéro de Sécurité sociale (figurant sur votre carte vitale).....

Mon
adresse :

Mon n° de
téléphone :

Mon adresse mail :@.....

donne procuration conformément aux articles 1984 à 2010 du code civil, à :

Nom et adresse du cabinet comptable :
.....
.....
.....

Siret :

Adresse mail :@.....

Pour utiliser les services en ligne suivants :

Liste (au 05/12/2023) des services en ligne Exploitant

L'ensemble des services en ligne ci-dessous sera activé sauf avis contraire de votre part.
Dans ce cas, cochez uniquement les services pour lesquels vous souhaitez donner procuration.

Arrêt maladie et accident

- Déclarer un accident du travail ou de trajet non salarié
- Décomptes d'indemnités journalières

Attestations / Exploitation

- Demander un changement de situation professionnelle
- Demander mes attestations professionnelles

Cotisations

- Demander la modulation de mes appels fractionnés ou mensuels

Factures et règlements

- Régler mes factures
- Consulter mon compte adhérent exploitant
- Gérer mes comptes de téléversement
- Consulter le RIB de ma caisse

Mes dossiers

- Gérer mes procurations

Contact et échanges

- Envoyer un message
- Voir mes documents
- Envoyer un document
- Déposer une réclamation
- Consulter les coordonnées de ma MSA

A Le

Signature entreprise

Signature et cachet du cabinet comptable

Procuration : La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (article L. 377-1 du code de la sécurité sociale, 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).